



Numéro de l'acte	2021-85-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021

QUESTION N°2021-85

POLE RESSOURCES : SPORT

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ESA FOOTBALL »

RAPPORTEUR :

Stéphane FINARD

Adjoint au Maire, Sports

Le Président de l'Association « ESA football » sollicite auprès de Monsieur Le Maire demande de subvention exceptionnelle de 9 000,00€.

Cette demande fait suite à des baisses de recettes durant la saison sportive (repas, brocante, licences...) pour des charges sensiblement identiques. En effet, l'ESA football est le seul club arquois à avoir fonctionné quasiment tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'ESA football, propose une gratuité des licences pour les adhérents de la saison 2020/2021 pour l'année suivante, comme certains clubs du territoire de la CAPSO.

Aussi, la Commission Sports, réunie le 21 juin 2021, a émis un avis favorable à cette demande selon les modalités suivantes :

- Allouer une subvention exceptionnelle ne dépassant pas 9 000,00€ répartie comme suit :
 - o Un premier versement de 50% (juillet 2021)
 - o Un deuxième versement complémentaire (septembre 2021) en fonction de l'état des finances de l'association et des aides extérieures sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- **D'allouer** cette subvention exceptionnelle à l'ESA football selon les modalités énoncées
- **D'inscrire** ces crédits au budget 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 juillet 2021

Benoît ROUSSEL,

Maire de la ville d'Arques

Conseiller départemental du Pas-de-Calais





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021**

Affiché le 16 juillet 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 07 juillet 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir

Hélène FAYEULLE ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Catherine LAMOOT est nommée secrétaire de séance.